Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

DuPont™ Coragen® insecticide

Version 2.0

Date de révision 04/20/2011 Réf. 130000027866

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	:	DuPont™ Coragen® insecticide
Nom commercial/Synonyme	:	Rynaxypyr SC Coragen SC Rynaxypyr 20SC DPX-E2Y45 20SC DPX-E2Y45 SC B12498745 CHLORANTRANILIPROLE: 3-Bromo-N-[4-chloro-2-methyl-6-[(methylamino)carbonyl]phenyl]-1-(3-chloro-2-pyridinyl)-1H -pyrazole-5-carboxamide
Numéro de la FDS	:	130000027866
Utilisation du Produit	:	Insecticide
Fabricant	:	E.I. du Pont Canada Company P.O. Box 2200, Streetsville Mississauga, ON L5M 2H3 Canada
Informations sur le produit	:	1-800-387-2122
Urgence Médicale	:	1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé humaine.

Ce produit est toxique pour: Invertébrés aquatiques

Effets potentiels sur la santé

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Chlorantraniliprole	500008-45-7	18.4 %
Other Ingredients		81.6 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Le composé ne devrait pas être dangereux par contact avec la peau, mais le nettoyage de la peau après utilisation est conseillé.

Contact avec les yeux : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. En cas de contact: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Consulter un médecin si nécessaire.

Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Conseils généraux	:	Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins. En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables Point d'éclair	:	100 °C (212 °F)
Décomposition thermique	:	Non disponible pour ce mélange.
Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée, Mousse, Produit sec, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)
Techniques spéciales en cas d'incendie	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement complet de protection. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Contrôler les eaux de ruissellement.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles	:	Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Nettoyage du Déversement	:	Absorber à l'aide de bran de scie, de sable, d'absorbant d'huile ou autre matière absorbante. Éliminer dans un conteneur approuvé. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant.
Mesures en cas de Déversement Accidentel	:	Empêcher la matière de pénétrer dans les égoûts, les cours d'eau ou les zones en contrebas. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel)	:	Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
Stockage	:	Stocker le produit uniquement dans le conteneur d'origine et à un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux de compagnie. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. N'est pas destiné à être utilisé ni stocké à l'intérieur ni autour de chez soi. Conserver hors de la portée des enfants.
Température de stockage	:	> 0 °C (> 32 °F)

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	:	N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection de la peau et du corps	:	Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter: Chemise à longues manches et pantalons longs. Chaussures et chaussettes Les personnes qui appliquent ou manipulent la matière diluée doivent porter : une chemise, un pantalon, des chaussettes et des chaussures. L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est: Chemise à longues manches et pantalons longs. Chaussures et chaussettes
Mesures de protection	:	Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Chlorantraniliprole

* AEL est la Valeur Limite d'Exposition Acceptable de DuPont. S'il y a en vigueur des valeurs limites d'exposition professionnelle imposées par la législation et inférieures aux valeurs limites AEL, de telles valeurs limites auront priorité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	liquide semi-visqueux
Couleur	:	blanc
Odeur	:	d'alcool
pH	:	7.8 à 10 g/l
Point/intervalle d'ébullition	:	Non disponible pour ce mélange.
Pression de vapeur	:	Non disponible pour ce mélange.
Specific Gravity	:	1.094
Solubilité(s)	:	légèrement soluble

DuPont™ Coragen® insecticide

Version 2.0

Date de révision 04/20/2011 Réf. 130000027866

Viscosité : 583 mPa.s

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.

Incompatibilité : Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition dangereux : La combustion peut engendrer la formation d'oxydes d'azote, de monoxide de carbone et de composés organiques non identifies

Réactions dangereuses : Une polymérisation ne va pas se produire.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DuPont™ Coragen® insecticide

Inhalation 4 h CL50 : > 2 mg/l , rat

Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , rat

Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , rat

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, lapin

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, lapin

Sensibilisation : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau., souris

DuPont™ Coragen® insecticide

Version 2.0

Date de révision 04/20/2011 Réf. 130000027866

Chlorantraniliprole

Toxicité à dose répétée	:	Oral - nourriture espèces multiples On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif. Dermale rat On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.
Cancérogénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité	:	N'a pas provoqué de dommages génétiques chez les animaux. N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères. N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries.
Toxicité pour la reproduction	:	Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
Tératogénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

DuPont™ Coragen® insecticide

96 h CL50	:	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) > 9.9 mg/l
48 h CE50	:	Daphnia magna 35 ug product/L

Chlorantraniliprole

72 h CE50r	:	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) > 2 mg/l

Toxicité envers d'autres organismes

DuPont™ Coragen® insecticide

Version 2.0

Date de révision 04/20/2011 Réf. 130000027866

DuPont™ Coragen® insecticide

DL50	:	Colinus virginianus (Colin de Virginie) > 2,000 mg/kg
2 jr DL50	:	Apis mellifera (abeilles) > 0.1141 mg/kg Oral(e)
2 jr DL50	:	Apis mellifera (abeilles) > 0.100 mg/kg Contact

Chlorantraniliprole

DL50	:	Colinus virginianus (Colin de Virginie) > 2,250 mg/kg
8 jr CL50	:	Colinus virginianus (Colin de Virginie) > 5,620 mg/kg Diététique
8 jr CL50	:	Anas platyrhynchos (Canard Mallard) > 5,620 mg/kg Diététique
48 h DL50	:	Apis mellifera (abeilles) > 104 ug/bee Oral(e)
48 h DL50	:	Apis mellifera (abeilles) > 4 ug/bee Contact
Information écologique supplémentaire	:	Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau. Les eaux de ruissellement et de dérive peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les plans d'eau adjacents aux zones traitées. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets	:	Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce

produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du Conteneur : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	: 3082
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Chlorantraniliprole)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9MI
IMDG	Numéro ONU	: 3082
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Chlorantraniliprole)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
	Polluant marin	: oui (Chlorantraniliprole)

Produit non réglementé en vertu du TDM lorsqu'il est transporté uniquement par voie terrestre, dans un véhicule routier ou ferroviai

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

DuPont™ Coragen® insecticide

Version 2.0

Date de révision 04/20/2011 Réf. 130000027866

No. Homologation PCP : 28982
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 04/20/2011

™ Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.
® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Personne de contact : E.I. DuPont Canada Company, Mississauga, Ontario, L5M 2H3

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.